

Le frelon asiatique est dans la Marne... Chasseurs, soyez vigilants !

Le frelon asiatique, *vespa velutina nigrithorax*, est un insecte invasif exotique d'origine asiatique introduit accidentellement en Europe. Signalé pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2006, il colonise aujourd'hui 95 % du territoire métropolitain, et est présent dans la Marne depuis 2015. Il dévore les abeilles et ses piqûres peuvent être mortelles !

Vespa velutina est un prédateur avéré des hyménoptères sociaux, comme les abeilles. En vol stationnaire à une trentaine de centimètres de l'entrée de la ruche, une ouvrière de *Vespa velutina* succède régulièrement à une autre pour capturer les butineuses. Au-delà de 5 frelons en vol stationnaire devant une ruche, la ruche est condamnée !

Le frelon asiatique est sensiblement plus agressif que son cousin européen (évitiez de vous tenir à moins de 10m d'un nid occupé !). La piqûre n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen (dose létale tout de même inférieure à une dizaine de piqûres pour une personne de corpulence moyenne), mais les personnes allergiques au venin d'hyménoptère doivent rester très prudentes. Contrairement à *Vespa crabo*, il a la capacité de projeter son venin à distance et gare aux membres découverts ou aux yeux non protégés par des lunettes !

Un nid fixé à 15m de haut

Comme, le frelon d'Europe, *Vespa velutina* construit un nid volumineux qui prend une forme de goutte d'eau et atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m de haut dans un arbre (donc difficilement décelable lorsque l'arbre est en feuilles). L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le Frelon d'Europe. Un nid peut contenir de mille à trois mille individus. A la fin d'été, des individus sexués sont produits : mâles et femelles reproductrices. Vers début septembre, ces reproducteurs quittent leur colonie pour se reproduire. Après s'être accouplées, les femelles passent l'hiver dans un endroit protégé. En décembre, les nids sont généralement vides et se dégradent, faute d'entretien. Ils ne seront pas réutilisés.



Nid de frelon asiatique suspendu dans un arbre

formé des équipes pour intervenir sur les nids situés dans leurs zones de responsabilité.

En dehors de ces cas précis, c'est au propriétaire du terrain sur lequel se trouve le nid de faire réaliser sa destruction par une entreprise de désinsectisation spécialisée. Mais il n'y a pas d'obligation légale pour l'instant...



La couleur jaune des pattes est un élément de distinction du frelon asiatique, par rapport au frelon européen

Signaler un nid

Envoyer si possible, aux contacts ci-dessous, des photos du nid ou des insectes, avec la date de la découverte et le lieu (commune, lieu-dit, coordonnées GPS si possible).

- Louis AUDREN : l.audren@fredonca.com
- Denis DUHAUT : denis.duhaut@orange.fr

En savoir plus

le site internet du Muséum d'histoire naturelle est très complet et régulièrement mis à jour : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/>

Solène ALLART-DESTREIL

En cas de découverte : détruire le nid, mais pas n'importe comment

En cas de découverte d'un ou plusieurs individus, voire d'un nid, il convient de faire remonter l'information à la Fredon CA (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Champagne-Ardenne et au GDSA 51 (Groupement de défense sanitaire apicole de la Marne).

Le frelon asiatique est classé en « danger sanitaire de 2e catégorie » et « espèce exotique envahissante ». De ce fait si les nids doivent être détruits sitôt leur découverte, les pompiers n'ont pas vocation à intervenir sur des nids situés en dehors de l'espace public et ne présentant pas de danger pour les populations. Certains services espaces verts de grandes villes ont

Des ruches au Mont Choisy

La FDCM vient d'installer 2 ruches sur son site du Mont Choisy. Espérons que l'offre florale sera à la hauteur de ces nouveaux hôtes !

